

l'Etat entre sur un certain marché, les cours hausseraient immédiatement. C'était là une saine mesure d'affaires, et je dirai au ministre que les conseillers du Gouvernement étaient d'avis que la question de service primait tout dans l'esprit de ceux qui favorisaient cette théorie. Je ne contredis pas le principe.

L'hon. M. ILSLEY: Deux ou trois chartes ont été accordées sans que personne sache que les sociétés étaient propriétés de l'Etat, mais j'en oublie les noms pour l'heure.

L'hon. M. HANSON: C'était au début.

L'hon. M. ILSLEY: Au point de vue du public, il y avait d'excellentes raisons d'agir ainsi, mais il y a eu d'autres sociétés auxquelles ces observations ne s'appliquent pas.

L'hon. M. HANSON: Peut-être était-ce pour obvier aux dispositions de la loi du service civil. Je crois que c'est ce qui a motivé la décision de rendre ces institutions autonomes afin de permettre l'embauchage et le congédiement à discrétion. On a eu raison, probablement, puisqu'il ne pouvait être question de passer par toutes les lentes formalités exigées pour les fonctionnaires: l'annonce, et le reste. Ce n'est pas médire du fonctionnarisme. Le fait est que l'affaire a pris une telle envergure qu'il est devenu impossible d'y faire face. Ce qui m'intéresse est de savoir en quoi ces entreprises relèvent du Parlement au point de vue de leurs dépenses.

L'hon. M. ILSLEY: La vérification s'effectue là, exactement de la même façon, que sur les autres dépenses de l'Etat. On a recours aux mêmes procédures pour les avances consenties à ces sociétés. Un décret du conseil ou une affectation par le Conseil du trésor y pourvoit en stipulant la somme accordée à la société intéressée et la destination prévue. Certaines sociétés, si je me souviens bien, ont emprunté des banques sur la garantie de l'Etat, mais je crois, sans en être certain, que ces sommes ont été remboursées. Ce n'est pas ainsi que l'on fait habituellement les fonds; l'Etat les fournit directement tout comme s'il s'agissait d'un service ordinaire d'un ministère. Je ne sais exactement à quel moment, mais le contrôleur du Trésor se tient étroitement au fait de leurs activités, car il nous parle fréquemment de certaines dépenses à effectuer. Il y a encore la vérification sous la direction de l'auditeur général.

L'hon. M. HANSON Une vérification après coup.

L'hon. M. ILSLEY Oui, mais l'auditeur général est responsable au Parlement de l'emploi des deniers publics. Il n'estime pas que

[L'hon. M. Hanson.]

ces sociétés échappent à sa juridiction du seul fait d'avoir obtenu une charte.

M. DOUGLAS (Weyburn): Quelles immobilisations représentent globalement ces sociétés d'Etat?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne saurais le dire pour le moment, mais je puis m'en assurer.

L'hon. M. HANSON: La réponse du ministre est à peine satisfaisante. Il se dit que les choses doivent se passer de telle ou telle manière et, en général, il a raison, mais ce n'est pas répondre à ma question. Quand déposera-t-on sur le Bureau sous forme d'un livre bleu ou autrement les comptes de ces sociétés qui sont exclusivement la propriété de l'Etat? La réponse est sans doute: "Jamais". Jusqu'à présent nous sommes dans l'ignorance complète à ce sujet. Je soumets la question au ministre dans l'espoir qu'il voudra bien l'étudier.

L'hon. M. ILSLEY: Je me renseignerai et donnerai plus tard une réponse. Il s'agit d'une question très importante.

M. FAIR: On a parlé tout à l'heure de la garde des enfants dont les mères travaillent dans les industries. Nous avons au pays nombre de parasites qu'on pourrait mettre à l'ouvrage avant de briser des foyers. La guerre séparera assez de familles sans que nous en augmentions le nombre sans nécessité. Si le ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) cherche des précisions je lui signalerai un cas dont il a souvent été fait mention.

Je fais tout particulièrement allusion à une maison de jeu qui est autorisée et reconnue légale par le présent Gouvernement et qui l'a été par les autres gouvernements dans le passé. Je crois savoir qu'il y a des milliers d'employés dans ce tripot qui sont payés, directement ou indirectement, par les cultivateurs de l'Ouest canadien. On demande maintenant à ces mêmes cultivateurs de produire un certain nombre de denrées en bas du prix de revient. Si d'aucuns n'ont pas reconnu l'institution dont je vous ai parlé, je leur dirai qu'il s'agit de la Bourse des grains à Winnipeg. A différentes reprises nous avons essayé de faire fermer cette bourse et nous avons remarqué que la bourse des grains de la métropole avait été fermée dès l'ouverture des hostilités. Certains d'entre nous sont convaincus que la mère patrie verrait d'un bon œil la fermeture de la bourse ici, si quelques-uns de nos amis du cabinet y consentaient. Apparemment il n'en est pas ainsi. Avant qu'un plus grand nombre de foyers croulent, je demanderais que tous les parasites